

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. SANDRA DALBIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Subvention d'investissement à l'Association Régionale pour l'Intégration (ARI)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder une subvention d'investissement à l'Association Régionale pour l'Intégration (ARI) d'un montant de 300 000 € pour financer partiellement la réhabilitation du foyer de vie et du foyer d'hébergement Tiarei No Matira situés à La Ciotat,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

La dépense d'un montant de 300 000 € sera financée sur l'autorisation de programme 2016-10550C au Chapitre 204.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée